



Microcrédit personnel pour la mobilité vers l'emploi

Tél : 08 09 54 10 10
microcredit@udaf54.com

- « *Je viens de trouver un emploi à 10 km de chez moi, j'ai besoin d'un coup de pouce pour acheter une voiture.*
- « *Je souhaite m'acheter un vélo électrique pour aller au travail.*
- « *J'en ai pour 1 500 euros de réparations de voiture. Je ne peux plus me rendre au travail.*

Le microcrédit peut financer une solution de mobilité individuelle pour se rendre au travail.

Le microcrédit personnel mobilité est un prêt social accompagné pour des personnes aux revenus modestes, qui sont bloquées avec le système bancaire « classique » pour obtenir le financement de leur mobilité afin de se rendre au travail.

L'Udaf accueille, informe, conseille et assure un accompagnement sur toute la procédure du microcrédit personnel mobilité (analyse, plan de financement, dépôt du dossier, suivi budgétaire).

Vous pouvez en bénéficier dans les situations suivantes :

- ➔ Vous êtes exclu de l'accès au crédit mais vous avez la capacité de rembourser les mensualités du micro-prêt.
- ➔ Vous suivez une démarche d'insertion professionnelle (travail, formation) ou votre maintien en emploi est menacé faute de mobilité.
- ➔ Vous n'avez pas d'autre moyen pour vous déplacer (pas de transport collectif ou offre collective/partagée pas adaptée).

Concrètement, en quoi consiste un microcrédit personnel ?

- Le prêt est octroyé par un partenaire bancaire.
- Le prêt finance en tout ou en partie le coût de l'opération.
- Le montant varie entre 300 à 5 000 euros.
- La durée de remboursement est de 5 ans maximum.
- Pas de frais en cas de remboursement anticipé.
- Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement budgétaire et social.

Quels projets peuvent être financés ?

- **Acquisition** d'un véhicule ...
- **Neuf ou d'occasion**, auprès d'un professionnel.
- Achat **direct** ou en **Location avec Option d'Achat (LOA)**.
- Réparation chez un **garagiste professionnel**,
- Achat d'un **vélo, mécanique ou électrique**, toujours chez un professionnel.
- **Location temporaire** d'un véhicule le temps d'une réparation, d'une autre solution .
- **Besoins de trésorerie** pour l'achat d'un véhicule plus viable, plus sûr, plus récent.
- Sont exclues les opérations entre particuliers.

Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

UDAF 54
08 09 54 10 10 (gratuit et confidentiel)
microcredit@udaf54.com

Dispositif ouvert aux habitants de Meurthe-et-Moselle,

L'Udaf peut vous conseiller sur le réseau des professionnels de la mobilité.

L'Udaf 54 propose un accompagnement budgétaire et financier supplémentaire (sous critères) pour « booster » le dossier.



Tout crédit vous engage et doit être remboursé !

Un dossier suppose un minimum de capacité de remboursement (ou une attestation d'embauche).

